



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

ASSOCIATION « GESTION ASSOCIATIVE DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE DU PERSONNEL DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES » (Métropole de Lyon)

Exercices 2016 à 2021

Synthèse

AVERTISSEMENT

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 24 février 2023.

Seul le rapport engage la chambre.

La réponse au rapport est publiée à la suite du rapport, dans l'espace réservé.

SYNTHÈSE

L'association Gestion associative de l'action socioculturelle du personnel Auvergne-Rhône-Alpes (GAASPAR) a été créée le 31 octobre 2019 pour un démarrage de son activité au 1^{er} janvier 2020, au terme d'un processus qui a pris près de quatre ans. Elle est issue de la fusion de l'association Rhône-alpine, Œuvres sociales et culturelles des agents de la Région (OSCAR), et de l'Association du personnel de la Région (APR) qui existait en Auvergne, avant la fusion des deux régions intervenue au 1^{er} janvier 2016.



Un processus de création particulièrement long initié à la suite de la fusion des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes

Lancée en 2016, la préfiguration de la future association, voulue comme une fusion entre les deux associations préexistantes à la fusion des deux régions, n'a réellement démarré qu'en septembre 2018. La structure issue de cette fusion est très largement calquée sur OSCAR, tant au niveau de son fonctionnement que de son offre de prestations.

Son objet social est de mettre en œuvre une politique de promotion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs au bénéfice de ses adhérents ou tout agent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et de favoriser le développement d'une culture commune et d'un sentiment d'appartenance à la région.

Elle fédérait 7 690 adhérents fin 2021 ; 75% d'entre-eux étant des agents des lycées et 25% exerçant des fonctions au siège ou dans les antennes de la Région. Les différences importantes de niveaux de revenus entre ces deux catégories d'agents poussent l'association à une réflexion constante pour permettre leur égal accès aux prestations qu'elle propose.

Une gouvernance dynamisée par la création de GAASPAR

GAASPAR est dirigée par un conseil d'administration composé de 29 représentants des personnels du siège de la collectivité, de ses antennes, ainsi que des agents de la région en poste dans les lycées de la région. La gouvernance de GAASPAR est transparente et participative. La moitié des administrateurs de l'association, dont son président, sera renouvelée en 2023 pour six ans, après trois ans de fonctionnement seulement. GAASPAR respecte le cadre de fonctionnement qu'elle s'est fixée à travers ses statuts.

Des relations équilibrées avec la Région

Elle s'appuie en 2022 sur une équipe de 13 agents permanents mis à sa disposition par la Région pour trois ans, par le biais de conventions d'objectifs et de moyens et bénéficie d'une subvention régionale annuelle de 5,4 M€. Tout comme OSCAR avant elle, elle recourt en outre régulièrement et de manière importante à des travailleurs intérimaires, ce qui pose la question de la bonne adéquation de ses moyens humains à ses besoins.

Dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens conclues entre la région Auvergne-Rhône-Alpes et GAASPAR, les parties ont mis en place des mécanismes permettant à la collectivité de contrôler l'utilisation de la contribution régionale à l'action sociale, culturelle et sportive à destination des adhérents de l'association. Ces mécanismes

apparaissent adéquats et ont été effectivement mis en œuvre pendant la période sous revue. Les relations entre la collectivité régionale et l'association permettent de garantir une réelle autonomie à GAASPAR.

Des prestations donnant satisfaction mais à faire évoluer

Les prestations proposées respectent son objet statutaire. Les conditions de délivrance des prestations sociales permettent de toucher en priorité les adhérents aux plus faibles revenus. Quelques progrès restent néanmoins à faire en matière de ciblage des participations concernant les activités culturelles et sportives, pour mieux atteindre cet objectif.

Le niveau de satisfaction des adhérents vis-à-vis du fonctionnement de l'association et de l'offre de prestation apparaît satisfaisant. Toutefois, le vieillissement des adhérents doit conduire GAASPAR à mener une réflexion sur l'adaptation de son catalogue au changement de profil de ses bénéficiaires. Un autre champ d'évolution ouvert à l'association est la mise en place de coopérations avec des structures de même type tels que les comités des œuvres sociales de la métropole et de la ville de Lyon.

Les prestations de l'association sont accessibles par différents moyens (accueil physique, téléphonique, site internet...). Le processus de dématérialisation progressive des demandes de prestations et de traitement implique de sécuriser davantage l'accès aux données personnelles des adhérents conservées par GAASPAR.

Une situation financière saine

L'organisme présentait des recettes d'exploitation de 8,3 M€ pour des charges de 8,6 M€ en 2021.

La période sous revue a surtout été marquée par des circonstances exceptionnelles engendrant une grande volatilité de ses résultats financiers.

En effet, le processus de fusion-absorption ayant abouti à la création de GAASPAR a conduit à une hausse de ses recettes, avec l'augmentation subséquente du nombre des adhérents mais surtout de celle de la subvention régionale, principale ressource de l'association qui a été portée à 5,4 M€ en 2020 (+ 6,5 %).

L'augmentation des charges attendue à la suite de l'élargissement du périmètre géographique de l'association ne s'est pas produite immédiatement. La région a souhaité reprendre en gestion directe l'attribution de certaines aides sociales auparavant portées par l'association. Cette décision a allégé les dépenses d'exploitation de GAASPAR de près de 330 000 € annuels. Par ailleurs, et surtout, la crise sanitaire intervenue en 2020, a conduit au report de dépenses de loisirs de 2020 à fin 2021 et 2022, mais également à la mise en place de certaines aides exceptionnelles.

En définitive, le résultat net cumulé sur l'ensemble de la période sous revue est excédentaire, à hauteur de 320 000 €. Le bilan de l'association ne soulève pas d'inquiétude.



Les publications de la chambre régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes
sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>

Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

124-126 boulevard Vivier Merle

CS 23624

69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

 [@crc_ara](https://twitter.com/crc_ara)